

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 148 énonçant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a été adopté le 8 février 2014 par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 148 entre en vigueur à compter du 8 février 2014 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 148 sur le site web de la municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis de 9 h 00 à 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce dixième jour de février deux mille quatorze

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson,